NOUS VOUS CONSEILLONS

Dès l'apparition répétée d'un des signes d'alerte :

prendre rendez-vous avec votre médecin traitant ou votre médecin du travail.

Certaines affections professionnelles provoquées par les poussières de bois font l'objet du tableau de reconnaissance des maladies professionnelles n°47 du régime général de la Sécurité Sociale.

Après cessation de votre activité professionnelle, les salariés ayant été exposés aux poussières de bois peuvent demander à bénéficier d'une surveillance médicale post-professionnelle prise en charge par la Sécurité Sociale.



N'hésitez pas à nous contacter :

Siège social

- pour le Calvados
 9, rue Dr Laënnec BP 10063
 14203 Hérouville St-Clair Cedex
 Tél. 02 31 46 26 60
- pour l'Orne
 52, Bld du 1^{er} Chasseurs
 61000 Alençon
 Tél. 02 33 82 90 09

www.mist-normandie.fr

MIST NORMANDIE - Mars 2023 - Illustrations: Freepik/MIST Normandie



Maisons Interentreprises de la Santé au Travail Normandie

La culture de la prévention



Poussières de bois : à quels risques êtes-vous exposés ?



Il existe des solutions pour améliorer la prévention.

VOUS ÊTES CONCERNÉS

- Scieur, charpentier, menuisier, ébéniste, décorateur, poseur ou vendeur à la découpe dans un magasin de bricolage,
- En atelier et/ou sur les chantiers.



QUELLES SONT LES ACTIVITÉS LES PLUS EXPOSANTES ?

- Finition (ponçage, limage etc.),
- Nettoyage (balayage, évacuation des copeaux et poussières etc.),
- Usinage, découpe,
- Utilisation des machines fixes et électroportatives,
- Montage, assemblage,
- Maintenance.



LES SIGNES D'ALERTE

	Signes d'alerte	Risques pour la santé
(S) Yeux	Picotements Rougeurs	Conjonctivite
Peau	Irritations de la peau sur les parties découvertes : mains, avant-bras, visage, cou	Dermatose Eczéma
Nez	Obstruction nasale Rhume prolongé Saignements de nez à répétition	Rhinite Cancer des cavités nasales et des sinus de la face
Bronches Poumons	Gêne respiratoire	Bronchite chronique Asthme Fibrose pulmonaire

LES BONS RÉFLEXES

 Utiliser les dispositifs de captage à votre disposition,



- Proscrire l'emploi du balai et de la soufflette,
- Privilégier un aspirateur industriel équipé d'un filtre de classe M pour le nettoyage régulier de l'atelier, des postes de travail, des zones de stockage et des recoins,
- Lire les notices mises en place par l'employeur et assister aux formations proposées,
- Porter les équipements de protection individuelle adaptés :
 - vêtement de travail avec manches longues et protections respiratoires FFP2 minimum,
 - gants, lunettes de protection, chaussures de sécurité, protections auditives.